

INTERPELLATION**du député German Eyer (SPO) concernant l'attribution de mandats d'ingénieurs pour le contournement sud de Viège (15.01.2004) 5.235**

Le soussigné constate que, par sa décision d'attribution des mandats d'ingénieurs pour le contournement sud de Viège, le Conseil d'Etat a manifestement appliqué le règlement d'attribution de manière tout à fait correcte et en toute indépendance politique. Par contre, de par les recours qu'ils ont déposés contre cette décision d'attribution, les mêmes milieux politiques qui s'étaient à l'époque opposés au contournement sud retardent inutilement la réalisation de ce contournement sud. Se posent dès lors les quatre questions suivantes:

1. Est-il vrai que les bureaux d'ingénieurs Lauber, Blötzer et Teyssiere ont déposé des recours contre la décision du Conseil d'Etat relative aux mandats d'ingénieurs "contournement sud de Viège"?
2. Est-il vrai que ces recours font courir le risque très réel d'un report de trois années supplémentaires du contournement sud de Viège?
3. Est-il vrai que le Conseil d'Etat avait, en relation avec la candidature aux Jeux Olympiques, promis que le contournement sud de Viège serait ouvert au plus tard en 2006?
4. Le Conseil d'Etat est-il disposé à accélérer la procédure dans le cas présent, afin que les problèmes pressants que pose le trafic dans le Haut-Valais soient enfin résolus?

Sion, le 15 janvier 2004
(12h00)

German Eyer, député (SPO)